



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1256

Le Directeur

Objet : Délégations de signature à Madame CONSTANTIN, Directrice adjointe de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2016 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU l'organigramme fonctionnel de la Direction du Centre Hospitalier ;

Signature des
Mandataires :

Anne CONSTANTIN

DECIDE

Article 1

Madame Anne CONSTANTIN, Directrice adjointe, chargée de la direction des admissions, de la facturation et du secteur médico-social, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence du service des personnes protégées.

Article 2

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame CONSTANTIN, Monsieur Antoine GRECO, Attaché d'Administration Hospitalière, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence du service des personnes protégées.

Antoine GRECO

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

Article 4

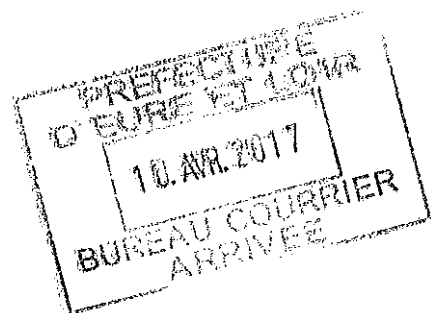
La présente décision prendra effet au 9 septembre 2016.

Fait à Bonneval
le 8 septembre 2016



Philippe VILLENEUVE

Directeur



Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Madame CONSTANTIN
- Monsieur GRECO
- Direction des Personnels
- Direction des Personnels (dossierX2)
- Direction